

<https://philosophie.ac-creteil.fr/spip.php?article1308>

Discours de Robert Badinter 1981

- Continuité pédagogique : exercices philosophie, HLP
- Continuité pédagogique Sujets HLP Terminale
- Questions et dossiers. L'humanité en question
 - Abolition de la peine de mort

-

Date de mise en ligne : lundi 8 novembre 2021

Copyright © Ressources et exercices philosophiques - Tous droits réservés

- Dossier sur le site Lumni :

https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000004354/robert-badinter-sur-l-abolition-de-la-peine-de-mort.html#ec_lairage

Après l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, le ministre de la justice, Robert Badinter, porte le projet de loi d'abolition de la peine de mort, mettant ainsi en oeuvre une promesse de campagne du président François Mitterrand fraîchement élu.

Le 17 septembre 1981, dans un discours enflammé de plus de deux heures tenu devant l'Assemblée nationale, il déclare : « J'ai l'honneur, au nom du gouvernement de la République, de demander à l'Assemblée nationale l'abolition de la peine de mort en France... ». Puis il ajoute : « Demain, grâce à vous, la justice française ne sera plus une justice qui tue (...). Demain, vous voterez l'abolition de la peine de mort. »

Le projet de loi est adopté le lendemain par les députés, et le 30 septembre par les sénateurs. La loi « portant abolition de la peine de mort » est promulguée le 9 octobre 1981.

Vingt-cinq ans plus tard, le 19 février 2007, l'abolition est inscrite dans la Constitution par le Parlement réuni en Congrès à Versailles. Robert Badinter déclare alors : « La peine de mort est vouée à disparaître de ce monde comme la torture, parce qu'elle est une honte pour l'humanité. Jamais, nulle part, elle n'a fait reculer la criminalité sanglante. »

Le Monde

Écoutez le discours prononcé, le 17 septembre 1981, par le garde des Sceaux Robert Badinter, et lisez en même temps le verbatim du discours en utilisant, au choix :

- Le chapitrage interactif ci-dessous
- La ligne de temps interactive qui se trouve sous la vidéo
- Le bouton « Synchroniser le texte » qui permet de suivre le texte en temps réel

Introduction

1. Un long combat
2. La France, pionnière de l'abolition de l'esclavage et de la torture
3. Mais en retard pour l'abolition de la peine de mort

Une explication politique : une cause portée par la gauche

1. Abolition par la première Constituante de 1791
2. Rétablissement puis limitation au XIXe siècle
3. Jaurès
4. La tentative d'Aristide Briand en 1908
5. Les épreuves du XXe siècle

La situation actuelle

1. Attentisme
 2. Une opinion publique favorable
 3. Une responsabilité qui incombe à l'Assemblée
 4. Un débat confisqué
 5. Un choix politique
-
1. Le refus de l'argument statistique
 2. La peine de mort ne frappe pas les criminels de sang-froid
 3. La peur de la mort n'arrête pas la passion criminelle
 4. Les trois dernières exécutions en France
 5. Liberté contre dictature : abolition contre peine de mort
 6. La peine de mort ne peut rien contre le crime politique
 7. La peine de mort nourrit le terrorisme
 8. Un choix moral
 9. L'abolition soutenue par les autorités religieuses et morales
 10. Le refus de la loi du Talion
 11. La hantise de la récidive
 12. Les incertitudes psychiatriques
 13. Le racisme secret
 14. La culpabilité « totale » n'existe pas
 15. Le risque de l'erreur judiciaire

Un « oui » clair et net

Un choix clair

Un vote clair

Pas de distinction entre les personnes

Pas de peine de remplacement

Pas de mention au temps de guerre

Demain : l'abolition